

225C0227
FR0014008VX5-FS0072

30 janvier 2025

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUROAPI
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 28 janvier 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 janvier 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROAPI et détenir indirectement 5 672 627 actions EUROAPI représentant autant de droits de vote, soit 5,93% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	5 655 174	5,92	5 655 174	5,92
Goldman Sachs Bank Europe	15 848	0,02	15 848	0,02
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	1 375	ns	1 375	ns
Goldman Sachs Asset Management International	230	ns	230	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	5 672 627	5,93	5 672 627	5,93

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUROAPI hors marché, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 723 965 actions EUROAPI (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions EUROAPI et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 765 508 actions EUROAPI (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 14 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 12 février 2025 et le 15 janvier 2035.

¹ Sur la base d'un capital composé de 95 589 777 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par courrier reçu le 29 janvier 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 janvier 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROAPI et détenir indirectement 902 445 actions EUROAPI représentant autant de droits de vote, soit 0,94% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	705 452	0,74	705 452	0,74
Goldman Sachs & Co.	179 141	0,19	179 141	0,19
Goldman Sachs Bank Europe	16 278	0,02	16 278	0,02
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	1 344	ns	1 344	ns
Goldman Sachs Asset Management International	230	ns	230	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	902 445	0,94	902 445	0,94

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROAPI hors marché, au résultat desquelles l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 720 768 actions EUROAPI (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions EUROAPI et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.